L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 1er AVRIL 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
JEUDI 1er AVRIL 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES AL'ENCAN DE CE JOUR

Par S. Guinault, No 235 rue Esplanade, entre Robertson et Claiborne, deux magnifiques meubles de salon, etc., etc.

Par O. Valsten, sur la Levée, en face de la rue Girod, 402 belles vaches.

Travaux Législatifs.

La fin de la session s'approche; il ne reste plus que neuf jours affectés de travail en y comptant celui de l'ajournement, et cependant, plusieurs des bills importants et indispensables à la marche du gouvernement n'ont pas encore été adoptés, notamment le bill du revenu, le bill sur les patentes (licenses), le bill des allocations, le bill des levées, le bill sur l'instruction publique, le bill des impressions, et pour ce qui concerne la Nouvelle-Orléans, un bill pour la liquidation de la dette et le bill de la Charte.

Rappelons qu'aucun bill d'allocation, aux termes de l'article 55 de la Constitution, ne peut être passé dans les cinq derniers jours de la session. Si nos législateurs veulent éviter une session extraordinaire, ils devront voter avant tout les bills constitutionnels et les bills réellement indispensables au point de vue de l'intérêt général.

La législature avait devant elle une immense besogne et il eût été à désirer qu'elle adoptât une règle méthodique afin d'éviter les pertes de temps.

Il y a eu plus de 300 bills présentés dans la Chambre, et plus de 200 au Sénat, ce qui fait environ 550. Cinquante trois lois ont déjà été promulguées, et il est probable qu'il n'y en aura pas plus de vingt passées finalement d'ici à la fin de la session, ce qui fera en tout 70 lois votées sur 550 proposées. On voit quelle perte de temps et quelles dépenses inutiles sont occasionnées par ces masses de projets de loi dont beaucoup font double emploi ou ne présentent ni utilité ni urgence.

Disons, cependant, à la louange de la Législature que presque toutes les lois votées jusqu'ici étaient des lois prescrites par la Constitution ou nécessitées par le nouvel ordre de choses. En attendant que nous publions la traduction des lois, nous en donnons ci-dessous la liste avec l'indication sommaire de l'objet de chacune d'elles.

Liste des lois promulguées.

No 1. Résolution contre le maintien de Kellogg au Sénat.
No 2. Allocations pour la Législature.
No 3. Résolution demandant une allocation congressionnelle pour le conduent de la rivière Rouge.
No 4. Amendant la section 2521 des Statuts révisés (40 notaires pour la paroisse d'Orléans).
No 5. Sessions de la Cour Suprême.
No 6. Exemptant l'avocat-général de la poursuite des affaires criminelles devant les Cours d'Orléans.
No 7. Termes des Cours de district.
No 8. Transfert des causes aux Cours de ville d'Orléans.
No 9. Amendant la section 1114 des Statuts révisés (jours fériés).
No 10. Jugement des causes d'appel en cas de récusation.
No 11. Interdisant aux juges et officiers ministériels de servir de cautions aux accusés.
No 12. Salaire des greffiers de Cours de ville.
No 13. Amendant la section 692 des Statuts révisés (pouvoirs additionnels aux compagnies de chemins de fer).
No 14. Amendant l'article 237 du Code de Procédure (arrestation du débiteur sur le point de quitter l'Etat).
No 15. Jugement des appels à la Cour Suprême.
No 16. Termes des juges d'Appel.
No 17. Amendant l'article 245 du Code de Procédure (caution à fournir par le créancier).
No 18. Amendant la loi 18 de 1877 (commerce spécuiare de produits agricoles).
No 19. Résolution demandant une allocation congressionnelle pour la rivière Calcasieu, &c.
No 20. Punissant l'adultération des denrées, &c.
No 21. Résolution demandant l'établissement d'une station sur la côte du Golfe pour la distribution du poisson.
No 22. Autorisant le gouverneur à employer des avocats contre le New Hampshire.
No 23. Autorisant le gouverneur à employer des avocats pour défendre les droits de l'Etat à certaines terres.
No 24. Salaires de l'arpenteur des aliénations et du conservateur des hypothèques.
No 25. Sur le lest des navires.
No 26. Interdisant la vente des liqueurs les jours d'élection.
No 27. Constables des Cours de ville d'Orléans.
No 28. Pour faciliter le jugement des causes au rôle ordinaire de la Cour Suprême.
No 29. Transfert des causes pendantes aux nouvelles cours.
No 30. Devoirs des greffiers aux minutes de la Cour d'appel et de la Cour civile d'Orléans.
No 31. Manière de changer les lignes de paroisses on les chefs-lieux.
No 32. Pour régler l'exercice de la profession de dentiste en Louisiane.
No 33. Pour appliquer l'article 133 de la Constitution et punir les fonctionnaires qui ne s'y conformeront pas (l'art. 133 exige le dépôt des sommes reçues à la Cour civile d'Orléans).
No 34. Charge l'avocat-général de faire une investigation sur les affaires du canal Carondelet.
No 35. Jugement des crimes et délits n'entraînant ni la mort ni les travaux forcés.
No 36. Amendant la section 997 des Statuts révisés sur la récusation des jurés dans les affaires criminelles.
No 37. Jurés de police et nomination des jurés par le gouverneur.
No 38. Annonces judiciaires en français dans la paroisse d'Orléans.
No 39. Amendant la section 1991 des Statuts révisés (jugement des affaires dans les cours civiles.)
No 40. Causes de récusation des juges de district et jugement des affaires, paroisse d'Orléans exceptée.
No 41. Bureau d'agriculture et d'immigration.
No 42. Obligeant les jurés de police à prendre sous des indigents infirmes et malades.
No 43. Résolution relative aux dépenses de la caisse d'épargne des affranchis.
No 44. Protection des animaux.
No 45. Cours de ville de la Nouvelle-Orléans.
No 46. Pour autoriser les cautions [illegible] à se faire décharger [illegible] taine cas.
No 47. Paiement des salaires des sous-greffiers et autres employés des cours d'Orléans.
No 48. Caution des greffiers des cours d'Orléans.
No 49. Ordonnant aux paroisses et municipalités de recevoir en paiement des taxes et licences dues avant le 1er janvier 1879 tous les mandats ou titres de dettes validées.
No 50. Paiement de l'imprimeur de la Convention.
No 51. Résolution pour demander $25,000 pour les bayous Terrebonne et autres.
No 52. Relatif aux shérifs par comtés ex-officio et aux cautionnements à fournir par eux.
No 53. Résolution demandant une allocation congressionnelle de $8000 pour le bayou Carlin.

L'Etoile Rouge! L'Etoile Rouge.

Les Malakoff Bitters sont en ligne perpétuelle.

L'industrie sucrière.

Nous recevons du professeur McCulloch dont la compétence est bien connue pour tout ce qui a trait à notre industrie sucrière, la communication suivante qui sera lue avec intérêt.

La question de savoir par quels procédés on peut obtenir de la canne à sucre la quantité maximum du jus qu'elle contient, préoccupe depuis longtemps nos planteurs et leur attention a été, dans ces derniers temps, vivement excitée par les expériences qui ont fait l'objet d'un examen attentif de la part d'un comité de la société des planteurs sucriers.

Les résultats montrent que l'on peut extraire 70 pour cent environ du jus avec les moulins à cinq cylindres. Quelques-uns de nos habitants obtiennent 65 pour cent avec trois cylindres seulement ce n'y mesurant bien, et une seule expérience faite avec beaucoup de soin par le colonel Amédée Bringier avec son moulin à trois cylindres, a donné 68 pour cent, bien qu'il n'évalue pas le rendement obtenu de sa dernière récolte à plus de 66 pour cent.

Par des macérations successives ou lavages de la bagasse, MM. M. S. Bringier et Godberry ont obtenu un gain d'environ 25 pour cent sur la quantité donnée par le moulin à cylindres. Une expérience faite avec le grand moulin de la sucrerie de MM. Morris et Howard, sous la direction du colonel A. Bringier, a donné 82 pour cent. C'est probablement la plus forte quantité de jus qui ait été obtenue par compression de la canne; et, quand on songe que la canne ne renferme que 90 pour cent et que le bois du saloon contient encore de 40 à 50 pour cent d'eau (ce qui oblige les boulangers et autres à le sécher dans les fours chaux avant de s'en servir comme combustible,) il semble que ces 82 pour cent constituent la quantité maximum qui puisse être extraite par la compression. Les rouleaux dans cette expérience ont d'abord été mis en contact fer contre fer, puis on a serré la vis d'un cran de façon à les forcer l'un dans l'autre autant que l'élasticité du métal le permet. La compagnie avec MM. Mitchell, Leeds & Co. qui ont construit le grand moulin de MM. Morris et Howard et du major Dana qui a construit la grande cheminée, j'ai visité, il y a quelques jours, cette sucrerie et y ai rencontré M. Morris qui ainsi que son gérant, M. Bradford, m'ont offert une gracieuse hospitalité, mais comme une description de ce que j'ai passées finalement d'ici à la fin de la session, ce qui fera en tout 70 lois votées sur 550 proposées. On voit quelle perte de temps et quelles dépenses inutiles sont occasionnées par ces masses de projets de loi dont beaucoup font double emploi ou ne présentant ni utilité ni urgence.

Disons, cependant, à la louange de la Législature que presque toutes les lois votées jusqu'ici étaient des lois prescrites par la Constitution ou nécessitées par le nouvel ordre de choses. En attendant que nous publions la traduction des lois, nous en donnons ci-dessous la liste avec l'indication sommaire de l'objet de chacune d'elles.

Liste des lois promulguées.

No 1. Résolution contre le maintien de Kellogg au Sénat.
No 2. Allocations pour la Législature.
No 3. Résolution demandant une allocation congressionnelle pour le conduent de la rivière Rouge.
No 4. Amendant la section 2521 des Statuts révisés (40 notaires pour la paroisse d'Orléans).
No 5. Sessions de la Cour Suprême.
No 6. Exemptant l'avocat-général de la poursuite des affaires criminelles devant les Cours d'Orléans.
No 7. Termes des Cours de district.
No 8. Transfert des causes aux Cours de ville d'Orléans.
No 9. Amendant la section 1114 des Statuts révisés (jours fériés).
No 10. Jugement des causes d'appel en cas de récusation.
No 11. Interdisant aux juges et officiers ministériels de servir de cautions aux accusés.
No 12. Salaire des greffiers de Cours de ville.
No 13. Amendant la section 692 des Statuts révisés (pouvoirs additionnels aux compagnies de chemins de fer).
No 14. Amendant l'article 237 du Code de Procédure (arrestation du débiteur sur le point de quitter l'Etat).
No 15. Jugement des appels à la Cour Suprême.
No 16. Termes des juges d'Appel.
No 17. Amendant l'article 245 du Code de Procédure (caution à fournir par le créancier).
No 18. Amendant la loi 18 de 1877 (commerce spécuiare de produits agricoles).
No 19. Résolution demandant une allocation congressionnelle pour la rivière Calcasieu, &c.
No 20. Punissant l'adultération des denrées, &c.
No 21. Résolution demandant l'établissement d'une station sur la côte du Golfe pour la distribution du poisson.
No 22. Autorisant le gouverneur à employer des avocats contre le New Hampshire.
No 23. Autorisant le gouverneur à employer des avocats pour défendre les droits de l'Etat à certaines terres.
No 24. Salaires de l'arpenteur des aliénations et du conservateur des hypothèques.
No 25. Sur le lest des navires.
No 26. Interdisant la vente des liqueurs les jours d'élection.
No 27. Constables des Cours de ville d'Orléans.
No 28. Pour faciliter le jugement des causes au rôle ordinaire de la Cour Suprême.
No 29. Transfert des causes pendantes aux nouvelles cours.
No 30. Devoirs des greffiers aux minutes de la Cour d'appel et de la Cour civile d'Orléans.
No 31. Manière de changer les lignes de paroisses on les chefs-lieux.
No 32. Pour régler l'exercice de la profession de dentiste en Louisiane.
No 33. Pour appliquer l'article 133 de la Constitution et punir les fonctionnaires qui ne s'y conformeront pas (l'art. 133 exige le dépôt des sommes reçues à la Cour civile d'Orléans).
No 34. Charge l'avocat-général de faire une investigation sur les affaires du canal Carondelet.
No 35. Jugement des crimes et délits n'entraînant ni la mort ni les travaux forcés.
No 36. Amendant la section 997 des Statuts révisés sur la récusation des jurés dans les affaires criminelles.
No 37. Jurés de police et nomination des jurés par le gouverneur.
No 38. Annonces judiciaires en français dans la paroisse d'Orléans.
No 39. Amendant la section 1991 des Statuts révisés (jugement des affaires dans les cours civiles.)
No 40. Causes de récusation des juges de district et jugement des affaires, paroisse d'Orléans exceptée.
No 41. Bureau d'agriculture et d'immigration.
No 42. Obligeant les jurés de police à prendre sous des indigents infirmes et malades.
No 43. Résolution relative aux dépenses de la caisse d'épargne des affranchis.
No 44. Protection des animaux.
No 45. Cours de ville de la Nouvelle-Orléans.
No 46. Pour autoriser les cautions [illegible] à se faire décharger [illegible] taine cas.
No 47. Paiement des salaires des sous-greffiers et autres employés des cours d'Orléans.
No 48. Caution des greffiers des cours d'Orléans.
No 49. Ordonnant aux paroisses et municipalités de recevoir en paiement des taxes et licences dues avant le 1er janvier 1879 tous les mandats ou titres de dettes validées.
No 50. Paiement de l'imprimeur de la Convention.
No 51. Résolution pour demander $25,000 pour les bayous Terrebonne et autres.
No 52. Relatif aux shérifs par comtés ex-officio et aux cautionnements à fournir par eux.
No 53. Résolution demandant une allocation congressionnelle de $8000 pour le bayou Carlin.

L'Etoile Rouge! L'Etoile Rouge.

Les Malakoff Bitters sont en ligne perpétuelle.

Le grand jury et les cours de recorders.

— Dans son rapport le grand jury se plaint du petit nombre d'affaires envoyées des cours de recorders pendant son terme de service, et il attribue le fait aux juges de ces cours plutôt qu'à l'absence de crimes. Si les grands jurés s'étaient renseignés sur la procédure des cours de recorders, ils auraient appris qu'il est très rare que des affaires soient envoyées directement de ces cours au grand jury. Après l'examen préliminaire d'un accusé, s'il y a des raisons pour l'incriminer, les papiers sont envoyés à l'une des deux cours criminelles, suivant la nature du cas, et l'affaire est jugée par cette cour sur l'information enregistrée par l'avocat de district. Les seuls cas soumis au grand jury, par les soins de l'avocat-général ou de l'avocat de district, sont ceux où le crime entraîne la peine capitale. Les registres des cours de recorders sont ouverts à l'inspection, et nous pouvons assurer, tout au moins pour ce qui regarde la Cour du second recorder, qu'il a été disposé de toutes les affaires conformément à la loi.

L'honorable T. T. Allain, représentant de la paroisse Iberville, nous a fait la gracieuseté de nous envoyer sa photographie encadrée par le discours qu'il a prononcé à la chambre dans la séance du 25 mars 1880, à l'appui de la résolution de M. Heidenhain invitant le général Grant à débarquer sur nos rivages. La photographie est très réussie et représente bien la physionomie du représentant d'Iberville, dont l'*Abeille* a publié dans le temps l'intéressante biographie.

Nouveau phare en Grèce.

— Nous devons à l'obligeance de M. Benachi, consul grec, communication du document suivant :

Royaume de Grèce.

Le ministère de la marine Hellénique fait savoir aux navigateurs :

A partir du 5/17 mars un feu blanc (feu du port) sera allumé du coucher au lever du soleil sur le cap Drepano situé dans le golfe de Corinthe, à la côte du Péloponèse, presqu'en face de la rade de Lepante. Ce feu est placé sur un échafaudage en bois.

Sa position géographique est donnée par

Latitude 38° 18' 50" Nord,
Longitude 21° 51' 20" Est de Greenwich, ou
19° 31' 20" Est de Paris.

Sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 28 pieds Anglais soit 8 m. 54 c.

L'extrémité du Cap est relevée du haut du feu au N. 5 8° O. et la distance entre eux est de 1198 pieds Anglais soit 365 m. 14.

Le feu est fixe et sera visible par une nuit claire à 7 milles marins tout autour de l'horizon.

La maisonnette des gardiens est contiguë au dit échafaudage.

Athènes le 14/24 février 1880.
Par ordre du ministre de la marine,
G. BOUBOULIS.

N. H. BENACHI,
Consul Grec.
Nouvelle-Orléans.

Enseignement. — Nous appelons l'attention du chef d'institution et des familles sur l'annonce de M. Alphonse Canonge. Ancien principal de l'Ecole supérieure et surintendant des écoles publiques du Second District, M. Canonge a un nom dans l'enseignement, et nous croyons qu'il pourrait donner un précieux concours à l'Institution qui s'assurerait ses services.

Nous le recommandons également aux familles pour des leçons particulières comme un professeur très instruit et expérimenté.

La grande vente de la semaine à l'Etoile Rouge.

L'inflammation des Bronches, chemins des Poumons, disparaît par l'usage quelque peu continué du "Sirop Pectoral aux Navés Indiens de Laplace."

Boulangerie.—La première condition pour avoir une bonne table et ajouterai une bonne cuisine, c'est d'avoir du bon pain. Le chef d'un boulanger est donc une affaire importante dans un ménage et nous ne comprenons pas comment tant de gens se soumettent à manger du mauvais pain faute de se donner la peine de chercher un boulanger qui les serve bien. Nous voudrons donc signaler à la ménagère de gens son leur signalant la boulangerie de la rue Bourbon 58 et 60, coin de l'une des traverses de la ville. M. J. M. Lafayandière qui a acheté récemment cette boulangerie de Mad. E. Martin & fils, ne néglige rien pour maintenir l'établissement à la hauteur de sa vieille réputation. On trouvera chez lui du pain chaud trois fois par jour.

Les Malakoff Bitters guérissent de l'indigestion et rendent la tête.

M. Philip Werlein, 125 Canal, vendra à son magasin pour du comptant quelques excellents pianos Payot d'occasion qu'il a en magasin. Il appelle l'attention sur ces célèbres pianos Chickering, Mathushek et Hale, qu'il garantit comme réellement parfaits et à l'humidité de cette saison. M. Werlein invite les personnes ayant besoin de pianos à venir examiner ses assortiment.

Si vous voulez un ameublement de chambre à coucher, élégant et fin, en bois de rose ou d'acajou, ou une table commune de cuisine; si vous voulez un piano, vous trouverez tout cela également à bas prix à Pensaçon du Golden Eagle,
Au coin des rues Bourgogne et Peuple.

M. de Cameany à Victor Hugo.

La lettre suivante, dit le *Nord*, est l'expression d'une opinion individuelle, mais nous sommes convaincus qu'elle est un même temps le reflet des sentiments qu'évoquent dans toute la société russe le pénible épisode qui vient de se terminer par le refus d'extradition d'Hartmann, et à ce titre nous la publions dans nos colonnes.

Paris, 8 mars.

A Monsieur Victor Hugo.

Monsieur,—Dieu et les hommes, qui ne sont malheureusement pas toujours d'accord, semblent s'être entendus pour faire de vous un privilégié.

Vous avez apporté en ce monde une des plus belles flammes de ce feu divin qu'on nomme le génie, et cette flamme, si souvent étouffée chez d'autres par les orages de la vie, n'a jamais cessé de luire et de rayonner en vous.

Il vous a suffi d'entrer en lice pour être proclamé le "Victor summus." Les acclamations enthousiastes de trois générations vous ont fait exercer sur tout le parcours de votre longue carrière.

L'exil même n'a fait qu'ajouter une corde de plus à votre lyre, une flèche de plus à votre arc.

Hombre, le Dante, Corneille, Racine, Lamartine, vos prédécesseurs et vos émules de tous les temps et de tous les pays, ne sont épargnés ni par les colères de la misère, l'envie et l'ingratitude. Ils n'ont eu que des gloires d'outre-tombe.

Vous, monsieur, vous avez été élevé et porté par une marée toujours montante de succès, de richesses et d'admirations. Vous avez le rare bonheur d'assister à votre propre apothéose et d'entendre sonner votre gloire à mesure que vous avancez en âge.

En échange de toutes ces faveurs, ne devriez-vous pas à Dieu d'être juste et vrai, ne devriez-vous pas aux hommes d'être fraternel, ne devriez-vous pas à votre propre génie de le maintenir au-dessus des préjugés, des préventions et des ignorances.

Or, je le dis à regret, mais en forme conviction, vous n'avez été ni juste, ni vrai, ni fraternel, ni même renseigné, en outrageant 80 millions d'hommes dans ce qu'ils ont de plus cher et de plus sacré, par la lettre que vous avez cru devoir adresser à M. Grévy.

Vous êtes d'avis que la loyauté, la loi et le droit se combinent pour interdire au gouvernement français de consentir à extrader un exilé, un homme qui a méconnu, également, lâchement, cruellement attesté que nous avons examiné, rendrait cette communication trop longue, je me contenterai de recommander à vos lecteurs d'aller rendre eux-mêmes à cette sacrerie une visite qui sera pour eux instructive et intéressante, et je me réserve de donner ultérieurement une description plus complète des appareils perfectionnés de M. Morris pour l'information de ceux qui s'intéressent aux progrès de notre industrie sucrière.

E. S. MCCULLOCH.

Le grand jurt et les cours de recorders. — Dans son rapport le grand jurt se plaint du petit nombre d'affaires envoyées des cours de recorders pendant son terme de service, et il attribue le fait aux juges de ces cours plutôt qu'à l'absence de crimes. Si les grands jurés s'étaient renseignés sur la procédure des cours de recorders, ils auraient appris qu'il est très rare que des affaires soient envoyées directement de ces cours au grand jury. Après l'examen préliminaire d'un accusé, s'il y a des raisons pour l'incriminer, les papiers sont envoyés à l'une des deux cours criminelles, suivant la nature du cas, et l'affaire est jugée par cette cour sur l'information enregistrée par l'avocat de district. Les seuls cas soumis au grand jury, par les soins de l'avocat-général ou de l'avocat de district, sont ceux où le crime entraîne la peine capitale. Les registres des cours de recorders sont ouverts à l'inspection, et nous pouvons assurer, tout au moins pour ce qui regarde la Cour du second recorder, qu'il a été disposé de toutes les affaires conformément à la loi.

L'honorable T. T. Allain, représentant de la paroisse Iberville, nous a fait la gracieuseté de nous envoyer sa photographie encadrée par le discours qu'il a prononcé à la chambre dans la séance du 25 mars 1880, à l'appui de la résolution de M. Heidenhain invitant le général Grant à débarquer sur nos rivages. La photographie est très réussie et représente bien la physionomie du représentant d'Iberville, dont l'*Abeille* a publié dans le temps l'intéressante biographie.

Nouveau phare en Grèce.— Nous devons à l'obligeance de M. Benachi, consul grec, communication du document suivant :

Royaume de Grèce.

Le ministère de la marine Hellénique fait savoir aux navigateurs :

A partir du 5/17 mars un feu blanc (feu du port) sera allumé du coucher au lever du soleil sur le cap Drepano situé dans le golfe de Corinthe, à la côte du Péloponèse, presqu'en face de la rade de Lepante. Ce feu est placé sur un échafaudage en bois.

Sa position géographique est donnée par

Latitude 38° 18' 50" Nord,
Longitude 21° 51' 20" Est de Greenwich, ou
19° 31' 20" Est de Paris.

Sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 28 pieds Anglais soit 8 m. 54 c.

L'extrémité du Cap est relevée du haut du feu au N. 5 8° O. et la distance entre eux est de 1198 pieds Anglais soit 365 m. 14.

Le feu est fixe et sera visible par une nuit claire à 7 milles marins tout autour de l'horizon.

La maisonnette des gardiens est contiguë au dit échafaudage.

Athènes le 14/24 février 1880.
Par ordre du ministre de la marine,
G. BOUBOULIS.

N. H. BENACHI,
Consul Grec.
Nouvelle-Orléans.

Enseignement. — Nous appelons l'attention du chef d'institution et des familles sur l'annonce de M. Alphonse Canonge. Ancien principal de l'Ecole supérieure et surintendant des écoles publiques du Second District, M. Canonge a un nom dans l'enseignement, et nous croyons qu'il pourrait donner un précieux concours à l'Institution qui s'assurerait ses services.

Nous le recommandons également aux familles pour des leçons particulières comme un professeur très instruit et expérimenté.

La grande vente de la semaine à l'Etoile Rouge.

L'inflammation des Bronches, chemins des Poumons, disparaît par l'usage quelque peu continué du "Sirop Pectoral aux Navés Indiens de Laplace."

Boulangerie.—La première condition pour avoir une bonne table et ajouterai une bonne cuisine, c'est d'avoir du bon pain. Le chef d'un boulanger est donc une affaire importante dans un ménage et nous ne comprenons pas comment tant de gens se soumettent à manger du mauvais pain faute de se donner la peine de chercher un boulanger qui les serve bien. Nous voudrons donc signaler à la ménagère de gens son leur signalant la boulangerie de la rue Bourbon 58 et 60, coin de l'une des traverses de la ville. M. J. M. Lafayandière qui a acheté récemment cette boulangerie de Mad. E. Martin & fils, ne néglige rien pour maintenir l'établissement à la hauteur de sa vieille réputation. On trouvera chez lui du pain chaud trois fois par jour.

Les Malakoff Bitters guérissent de l'indigestion et rendent la tête.

M. Philip Werlein, 125 Canal, vendra à son magasin pour du comptant quelques excellents pianos Payot d'occasion qu'il a en magasin. Il appelle l'attention sur ces célèbres pianos Chickering, Mathushek et Hale, qu'il garantit comme réellement parfaits et à l'humidité de cette saison. M. Werlein invite les personnes ayant besoin de pianos à venir examiner ses assortiment.

Si vous voulez un ameublement de chambre à coucher, élégant et fin, en bois de rose ou d'acajou, ou une table commune de cuisine; si vous voulez un piano, vous trouverez tout cela également à bas prix à Pensaçon du Golden Eagle,
Au coin des rues Bourgogne et Peuple.

Un homme de génie apparaît. Il est doux. Il est fort. Il est grand : il est utile à tous ;
Comme l'astre au-dessus de l'Orient, qui roule
Il darde d'un regard tous les points de la foule ;
Il fait son œuvre ; il veut des choses nécessaires,
Agrandir les cœurs, consoler les misères,
Aimer, dans leur travail dont ils sont accablés
Les [illegible] qui [illegible]
Il l'on pense un peu plus, si l'on souffre un peu moins.
Il vient.....
Les [illegible] rebâtent, les rabat, le rabâtent.
Ceux qui n'agissent rien, ceux qui dorment le jour,
Ceux qui fêtent les rois, ceux qui fêtent l'[illegible] jour,
Tous hurlent à la fois et font un bruit sinistre.
.....
En vérité, monsieur, le rôle qui a fait résonner de pareils accents ne devrait pas s'associer aux "hurlements sinistres" de ceux qui fêtent l'égout.

J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect dû à votre âge, et toute l'admiration due à votre magnifique talent,

Votre très humble serviteur,
C. DE CAMEANY.

OPÉRA FRANÇAIS. — Nous rappelons aux patrons de l'Opéra que l'on doit procéder aujourd'hui, à midi, au foyer du théâtre, à la mise aux enchères du droit de souscription aux avant-scènes, baignoires et loges demandées par plusieurs personnes.

C'est aussi à partir d'aujourd'hui que l'on recevra les souscriptions à l'abonnement, au théâtre, entrée par la porte des artistes rue Toulouse, de 10 heures à quatre heures. Les souscriptions seront reçues tous les jours jusqu'au 10 avril. Comme nous l'avons dit, du chiffre de l'abonnement dépendra la conclusion de l'affaire par M. de Rosapelly qui fera connaître sa détermination le 12.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE A L'OPÉRA.—Nous publions aujourd'hui le programme de la représentation extraordinaire qui doit être donnée samedi à l'Opéra par le Club dramatique louisianais, au bénéfice de madame A. Lecourt, ancienne artiste du théâtre d'Orléans. Nous avons déjà dit quels étaient les titres de la bénéficiaire à la sympathie du public. Le spectacle se compose de trois actes : *Les Crochets du Père Martin*, d'un intermède musical et du vaudeville *Ici Médor*.

Dans l'intermède musical on entendra la bénédiction dans l'air de "Salut à la France" de la *Fille du Régiment* et M. J. Méziés dans l'air de *Mignon*, romance du 3e acte. Le prix des places est fixé comme suit : premières et parquets $1, secondes 50 cents, troisièmes 25 cents. On pourra se procurer des places réservées au contrôle vendredi et samedi, de 10 à 4 heures.

On nous prie d'annoncer que le général Grant assistera à la représentation dans une loge d'avant-scène qui lui a été réservée.

SALLE DE L'OPÉRA.—La foule se porte avec empressement depuis quelques jours à la Salle de l'Opéra pour assister au spectacle pittoresque qu'y a installé le professeur Cromwell. Ce n'est pas sans raison que celui ci s'intitule "Art Illustrator", car à chaque représentation on admire quelque nouveau tableau plastique d'exécution et aux familles pour des leçons particulières.

S'adresser rue Toulouse No 41.
1er avril—1 f

Demande d'Ouvrières.

DES MACHINISTES sur Wheeler & Wilson's et des finisseuses de boutonnières trouveront l'emploi immédiat et constant, en s'adressant à la

Chemiserie Parisienne,
23, 25 & 27 rue Conti.
1er avril—6 f

Demande.

ON demande une BONNE APPRÊTEUSE au magasin de Mode de
Mme MORA REYNOIR,
1er avril—1f 9 rue Chartres.

Mme S. Liberman,

200 - Rue du Canal - 200

A l'honneur d'annoncer à ses clientes que son stock élégant

D'Etoffes riches pour robes,
CHAPEAUX IMPORTES,
NOUVEAUTÉS EN GARNITURES,
ETC., ETC.

Est soumis à leur examen, et que, cette année, il n'y aura pas possibilité d'avoir un double des modes d'ouverture ordinaire a paru par hier.
31 mars—1m

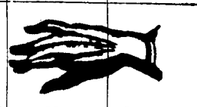

Incroyable, mais Positif !

Encore 500 douzaines de véritables

GANTS JOUVIN,

Nos $ 1.50, $ 2.00 et $ 2.50 seulement

6 paires de ces gants, 2 boutons, garantis de durées pour $ 2 90.

Tous le monde sait que les Gants Jouvin valent au moins 50 la paire.

—AUSSI—

Un bel assortiment de

Gants de Peau Fine,

Pour le Printemps,

2 boutons, toutes les nuitres, valant 1 fr. seulement 81 00 la paire. 65 cts.

Gants de Peau à 75 cts, 90 cts, $1 00, $1 25 et $1 50.

—CHEZ—

VIPLE & PERET,

Nos 10 & 12 rue Bourbon, près Canal.

N. B.—C'est là qu'on trouve tous les meilleurs Gants Noirs à très bon marché.
24 mars

BÉGAIEMENT

Et autres défauts de prononciation.

Guérison certaine en 8, 15 ou 20 jours, par la méthode et les leçons de MM.

L. et G. DELON frères, Professeurs
Diplomés des Facultés de Paris.
COURS ANGLAIS ET FRANÇAIS.
Ouverture du 2e Cours, lundi 5 avril.
SUCCÈS CERTIFIÉ.
CONSULTATIONS GRATUITES (1 à 4)
31 mars—6f 173 rue Carondelet.

A VENDRE,

UNE PROPRIÉTÉ située au coin des rues St-Bernard et Urquhart, en face de la place Macarty. L. A. Garrison. La maison est en bois, à un étage, et que vaut en surplus, contient 8 appartements, cabinets, et galerie, avec cuisine à part, cuves, &c, &c.

Pour plus amples informations, s'adresser à J. V. Gourdain, commissaire, No 59 rue Royale.
31 mars—avril—1 f

AVIS.

J'ANNONCE à mes amis et au public en général que j'ai pris possession de la boulangerie de Mad. E. Martin, 58 et 60 rue Bourbon, coin de la traverse, et je promets de la tenir toujours bien approvisionnée de pain de première qualité. Je recommande à mes anciennes pratiques, suffisamment pour lui la bienveillance dont elle a joui jusqu'ici.

Respectueusement,
E. MARTIN
Ancien boulanger.
E. MARTIN & SON,
N. O. 13 mars 1880.

Le soussigné à l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a repris la boulangerie de Mad. E. Martin & fils, 58 et 60 rue Bourbon. Il promet de toujours pouvoir remettre en clientèle et espère qu'elle voudra bien lui continuer son patronage en lui envoyant son pain. Il sera livré tous les jours.

J. M. LAFFERRANDIERE.
24 mars—1m—Mar. Jeu. Dim.

Cuisinière.

UNE femme de couleur, bonne cuisinière, est désirée se louer en cette qualité dans une famille. Elle sait bien faire l'ouvrage à la main. Adresse : Cuisinière, No 112, rue Royale.
31 mars—1f

Ecurie à Louer.

UNE écurie, située rue Bourgogne, entre Conti et Bienville, pouvant contenir 6 chevaux d'une manière commode. Une des meilleures emplacements de la ville. S'adresser à M. Lassenay.
Maison—En face.

Londres, 19 mars.—L'homme poisson.—Un nageur extraordinaire, Webb, avait parié qu'il nagerait pendant soixante heures dans une piscine, on ne se reposant qu'à des intervalles fixés par les entrepreneurs....

Il a gagné son pari complètement; il n'avait pris que deux repos de vingt minutes chacun.

Un pareil homme serait capable d'accomplir tous les travaux d'Hercule !

Mardi, lundi soir, 29 mars 1880, à la résidence de M. Jules Tuyau, beau-frère de la mariée, par le Rév. E. M. Pelouze, D. D., Mlle ROSELINE C. LEBESTON à JAS. B. KNAPP, D. D. S., tous deux de cette ville.—Pas de cartes.

Décédée hier soir, à 9 heures et quart, à l'âge de 18 mois, EMILIA, native de la Nlle Orléans, fille de R. G. SANDEE et d'OCTAVIE ROUSSEAU. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi à 3 heures de No 34 de la rue des François.

De la part de la famille.

Décédée, hier soir, à 7 1/2 heures, à l'âge de 34 ans et demi, dame ANTOINE CAIRE. Son amis et connaissances, ainsi que ceux de la famille, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, jeudi, à 4 h. Le corps est exposé au No 19 rue Ste Anne, ruelle Chartres et Royale.

CHEMIN DE FER DE LA NELLE-ORLEANS ET DE MOBILE.
Avis Spécial.

A dater de LUNDI, 5 avril 1880, le train d'passagers des villes de Mobile partira de la gare de la rue du Canal, coin des Rampart, à 3 heures et demie de l'après-midi, et arrivera à 8 h. du soir. Le train No 2 partira de la Nlle-Orléans à 9 h. du soir, et arrivera à 8 h. du matin. Ces derniers trains ne partiront, à partir du 4 avril 1880, qu'à la Pointe St-Louis, à Pass-Christian, à Mississippi City, à Biloxi, à Ocean Springs, à Bay St Louis et à Gulfport, excepté le dimanche, jour où ils n'arriveront pas à cet.

D. B. ROBINSON,
Surintendant.
J. W. COLEMAN,
Agent des tickets.
1er avril—1f

Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, du Fort Espagnol et du Lac.

Dépôt coin des rues Canal et Hamilton.

A partir du 1er AVRIL, et jusqu'à nouvel ordre, les Trains partiront comme suit :

A 6:30, 9, et toutes les heures jusqu'à 3 p. m.; puis toutes les demi-heures.

Le dernier train de la ville à 7 p. m.; du Lac à 5 p. m. Des wagons spéciaux pour des soirées spéciales peuvent être faits.

T. S. WILLIAMS, Directeur-Général.
1er avril—1mois

ENSEIGNEMENT.

M. ALPHONSE CANONGE, ancien principal des écoles publiques du Second District, offre ses services comme professeur aux établissements d'éducation et aux familles pour des leçons particulières.

S'adresser rue Toulouse No 41.
1er avril—1 f

Demande d'Ouvrières.

DES MACHINISTES sur Wheeler & Wilson's et des finisseuses de boutonnières trouveront l'emploi immédiat et constant, en s'adressant à la

Chemiserie Parisienne,
23, 25 & 27 rue Conti.
1er avril—6 f

Demande.

ON demande une BONNE APPRÊTEUSE au magasin de Mode de
Mme MORA REYNOIR,
1er avril—1f 9 rue Chartres.

Mme S. Liberman,

200 - Rue du Canal - 200

A l'honneur d'annoncer à ses clientes que son stock élégant

D'Etoffes riches pour robes,
CHAPEAUX IMPORTES,
NOUVEAUTÉS EN GARNITURES,
ETC., ETC.

Est soumis à leur examen, et que, cette année, il n'y aura pas possibilité d'avoir un double des modes d'ouverture ordinaire a paru par hier.
31 mars—1m

Incroyable, mais Positif !

Encore 500 douzaines de véritables

GANTS JOUVIN,

Nos $ 1.50, $ 2.00 et $ 2.50 seulement

6 paires de ces gants, 2 boutons, garantis de durées pour $ 2 90.

Tous le monde sait que les Gants Jouvin valent au moins 50 la paire.

—AUSSI—

Un bel assortiment de

Gants de Peau Fine,

Pour le Printemps,

2 boutons, toutes les nuitres, valant 1 fr. seulement 81 00 la paire. 65 cts.

Gants de Peau à 75 cts, 90 cts, $1 00, $1 25 et $1 50.

—CHEZ—

VIPLE & PERET,

Nos 10 & 12 rue Bourbon, près